FICHE N° 05

INTERVENTION EN PRÉSENCE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

RISQUES PRINCIPAUX:

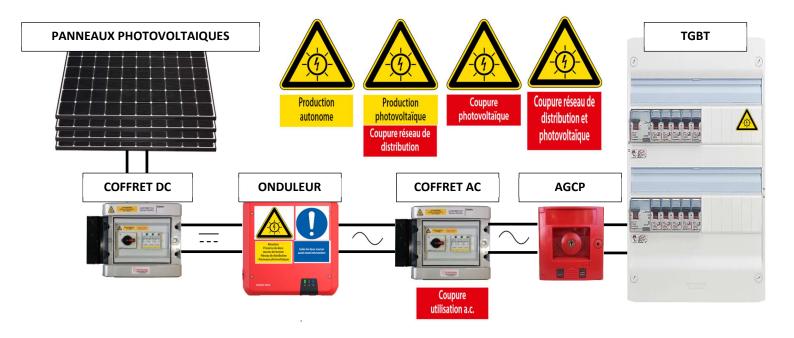
- ☐ Risques électrique par contact direct ou indirect + Risque PERMANENT coté DC.
- ☐ **Risques de chute de matériaux :** À l'aplomb des façades d'où périmètre de 1,5 fois la hauteur.
- ☐ **Risques d'effondrement :** Fragilisation de la structure due au poids des installations PPV.
- ☐ **Risques de blessures :** Par chute de matériaux + chute du personnel + coupure débris de verre.
- ☐ **Risques thermiques :** Température élevée des PPV en journée + fusion de certains éléments.
- ☐ **Risques toxiques :** Silicium constituant les PPV + batteries de stockage.

MOYENS À PRÉVOIR :

- ☐ Gestionnaire du réseau ou ENEDIS
- ☐ Service gestionnaire ou exploitant
- □ Valise électro secours
- □ Caméra thermique
- ☐ Moyen aérien pour reconnaissance en toiture
- Moyens de bâchage et d'éclairage avec ballon si possible

CONNAISSANCES GÉNÉRALES:

- □ Dans tous les cas, présence de pictogramme dédié au risque PPV sur l'ensemble des composants de l'installation (Câbles DC tous les 5 m, coffrets DC/AC, onduleurs et organe(s) de coupure).
- □ Dans le cas d'ERP, présence de pictogramme dédié aux accès des volumes et locaux abritant les équipements techniques et sur les plans du bâtiment ou ces locaux techniques sont signalés. Possibilité d'avoir un dispositif de coupure supplémentaire au plus près des panneaux.



INTERVENTION EN PRÉSENCE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

FICHE N° 05

PROPOSITION DE CONDUITE À TENIR :

1.	Évaluer les risques photovoltaïques sur la zone d'intervention
	S'interroger sur la présence de PPV : ordre de mission, occupant, exploitant ou propriétaire.
	Rechercher les éléments visibles et les signalétiques d'une installation PPV lors de la RECO.
	✓ Présence de panneaux solaires ? Thermiques ou Photovoltaïques (Oui si >5m² ou si doute) ?
	✓ Présence et localisation du ou des Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) ?
	Constater l'état de l'installation (Sinistré ou sinistrable).
	S'assurer que tous les acteurs aient été prévenus de la présence de PPV et du risque ELECT
2.	Mettre en sécurité l'installation dès que possible.
	Effectuer la coupure générale électrique au niveau du TGBT.
	Actionner le ou les AGCP coté courant alternatif et les 2 sectionneurs de proximité.
3.	<u>Limiter les risques immédiats en respectant les points d'attention suivants :</u>
	Éviter tout contact avec les composants PV (panneaux, cables).
	Jet diffusé d'attaque à plus de 5 mètres des PPV avec test préalable / Jet droit interdit.
	Distance de 1 mètre minimum entre les panneaux PV et la nacelle ou le parc échelle.
	Prendre garde aux eaux de ruissellement en contact direct avec les installations PPV.
	Éclairage indirect à plus de 5 mètres, par ballon au phosphore si possible.
	Périmètre d'exclusion à l'aplomb des façades de 1,5 x la hauteur du pignon.
_	
4.	Conduite des opérations pour la mise en œuvre du déblai
	Après sécurisation des installations par un électricien spécialisé et avis ENEDIS.
	Déblai sous EPI complet avec ARI et de préférence la nuit
	Éviter tout contact avec les composants de l'installation des panneaux PV.
	Prévenir risques de chutes de composants ou d'effondrement de structure.
	Utilisation du LSPCC et des échelles de toit en les posant sur les zones réservée.
	Identifier et matérialiser (rubalise) les passages des cables (DC).
_	
5.	<u>Désengagement des services publics de secours</u>
	Après sécurisation de la zone avec absence de risques de blessures pour les personnes.
	Après confirmation de l'absence de risque de choc électrique par un téchnicien compétent.
	Après confirmation de absence de risques de points d'échauffement (caméra thermique).